



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations
Unies et des autres organisations internationales à Genève

CH-1211 Genève 20, Mission suisse ONU, GBL

Monsieur Charles Beer
Président du Conseil d'Etat
République et canton de Genève
Rue de l'Hôtel-de-Ville 6
Case postale 3925
1211 Genève 3

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE CONSEIL D'ÉTAT					
Visa	R 15 JUN 2007			T. 1806	A. 15.05
Présid.	DF	DCTI	DES		
Départ.	DIP	DT	GC		
Chanc.	DI	DSE	PJ		

Protocole

DEPT RAPPORTEUR : **DES**

CO-RAPPORTEUR : **DI**

Référence : 41-05.43 / 161.1
Genève, le 7 juin 2007

Genève internationale - Protection contre le tabagisme passif

Monsieur le Président,

La qualité des conditions d'accueil offertes aux organisations internationales présentes à Genève et aux conférences qui s'y déroulent nous tient tous à coeur. Dans cette perspective, je ne voulais pas manquer de porter à votre connaissance les critiques entendues, lors de la 60ème session de l'Assemblée mondiale de la Santé qui vient d'avoir lieu (du 14 au 23 mai 2007), à l'égard de l'autorisation de fumer dans les restaurants et lieux publics genevois.

Lors de la cérémonie de clôture, la Présidente de l'Assemblée s'est réjouie du bon déroulement de cette conférence à Genève, mais a exprimé le souhait que les restaurants et lieux publics genevois deviennent rapidement "non fumeurs" afin de protéger le personnel et la clientèle du tabagisme passif. Elle s'est, à deux reprises, directement adressée à ce sujet au Chef de la délégation suisse, Monsieur Thomas Zeltner, Directeur de l'Office fédéral de la santé publique.

Le Directeur Zeltner a informé les participants à l'Assemblée des discussions parlementaires en cours au niveau fédéral concernant une éventuelle interdiction totale de la fumée dans les lieux publics. Il a cependant prévenu les participants du fait que la prochaine Assemblée se tiendrait très probablement encore dans une Genève autorisant la fumée dans les restaurants et les lieux publics, un changement au niveau fédéral étant attendu au plus tôt dans deux ans. Rien n'empêche en revanche les cantons d'aller de l'avant plus rapidement dans la mise en œuvre d'une politique de protection contre le tabagisme passif.

Ce n'est pas la première fois que la critique à l'égard de la fumée dans les lieux publics genevois a été mentionnée officiellement lors d'une conférence internationale. L'argument a par exemple été utilisé en 2006 pour promouvoir l'idée de tenir la deuxième Conférence des Parties à la Convention-cadre de

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations
Unies et des autres organisations internationales à Genève
Blaise Godet
Rue de Varembe 9-11, case postale 194, 1211 Genève 20
Tél. 022 749 24 24, Fax 022 749 24 37
blaise.godet@eda.admin.ch
www.dfae.admin.ch/geneve

l'OMS pour la lutte antitabac en dehors de Genève - en l'occurrence, l'offre de Bangkok a été retenue - et il le sera certainement encore cette année, lorsqu'il s'agira de définir le lieu du déroulement de la troisième Conférence des Parties.

En tant que représentant de l'Etat hôte à Genève et fervent défenseur de la Genève internationale, j'ai considéré de mon devoir de vous informer de ces éléments, afin que vous puissiez en tenir compte le cas échéant. Je m'adresse par ailleurs dans les mêmes termes au Maire de Genève.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Représentant permanent de la Suisse



Blaise Godet

Rien à vous!

Copie à : M. Jean-Luc Chopard, Chef du protocole

GRAND CONSEIL			
Expédié le:		Session GC: 20-21.09.2007	
Président	<input checked="" type="checkbox"/>	Députés (100)	
Correspondance GC	<input checked="" type="checkbox"/>	Bureau	<input checked="" type="checkbox"/>
Secréariat		Chefs de groupe	<input checked="" type="checkbox"/>
Commission			
Objet:			
Copie à:			